

COMMUNICATION SUR LE PROGRES

2010

Ambert le 10 mai 2010

Depuis plus de trois ans, **Le Groupe PLASTELEC** composé de PLASTELEC Câbles, CGP, PLASTELEC Tubes et PLASTELEC Tresses adhère au **Pacte Mondial Global Compact** relatif au respect des valeurs fondamentales dans le domaine des droits de l'homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption

Malgré une année 2009 au contexte économique complexe, nous avons tenu à pérenniser notre participation au pacte Global Compact.

Pour 2010, nous renouvelons une nouvelle fois notre engagement et notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence. Ils seront intégrés dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale et ses modes opératoires.



Christophe TAMET
Président

Les 10 Principes

Principe 1 : Les entreprises doivent promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international;

Principe 2 : Les entreprises ne doivent pas se faire complices de violations des droits fondamentaux.

Principe 3 : Les entreprises devraient respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective;

Principe 4 : Élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire;

Principe 5 : Abolition effective du travail des enfants;

Principe 6 : Élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession.

Principe 7 : Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement;

Principe 8 : Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables;

Principe 9 : Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

AVANT PROPOS

Cher partenaire, cher client,

La crise économique de 2009 n'a pas été sans conséquence pour nos clients et nos fournisseurs ; elle a directement impacté notre activité.

Le groupe PLASTELEC a ainsi mis en œuvre des mesures préventives pour assurer en priorité le maintien de tous ses emplois et pérenniser son activité.

Malgré ce contexte, la direction a conservé ses objectifs et ses intentions relatifs à son engagement au pacte, à ses démarches environnementales et à la gestion des conditions de travail de son personnel.

Vous trouverez donc dans les pages suivantes notre communication sur le progrès 2010 détaillant diverses actions mis en œuvre.

Les 10 Principes

Principe 1 : Les entreprises doivent promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international;

Principe 2 : Les entreprises ne doivent pas se faire complices de violations des droits fondamentaux.

Principe 3 : Les entreprises devraient respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective;

Principe 4 : Élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire;

Principe 5 : Abolition effective du travail des enfants;

Principe 6 : Élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession.

Principe 7 : Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement;

Principe 8 : Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables;

Principe 9 : Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Les 10 Principes

Principe 1 : Les entreprises doivent promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international;

Principe 2 : Les entreprises ne doivent pas se faire complices de violations des droits fondamentaux.

Principe 3 : Les entreprises devraient respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective;

Principe 4 : Élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire;

Principe 5 : Abolition effective du travail des enfants;

Principe 6 : Élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession.

Principe 7 : Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement;

Principe 8 : Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables;

Principe 9 : Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Action N°1 : Formation à la sécurité et à l'environnement proche

Unité concernée : **PLASTELEC Câbles S.A.S**

Principe du pacte concerné : **7 à 9**

Détail :

Dans le cadre de sa démarche environnementale, PLASTELEC a créé et diffusé un questionnaire à choix multiple (propre à la structure) portant sur les domaines de l'environnement et de la sécurité. Ainsi, de questions très spécifiques à la société (ex : consommations électriques) jusqu'à des questions générales (ex : utilisation d'extincteur) en passant par des questions sur l'environnement (ex : impact du tri sélectif), un état des lieux sur les connaissances du personnel a pu être établi. Ce dernier a donné lieu à la mise en place d'actions (formation incendie, communication de documents et explication sur l'environnement de Plastelec...), cela ainsi bien dans l'optique de la société qu'à titre personnel.

Résultat : **65 % de l'effectif sensibilisé et formé à son environnement**

Objectif 2010 : Développer cet outil sur les autres structures.

QCM ENVIRONNEMENT PLASTELEC		Nom - Prénom :	RESULTAT : /38
<p>Le but de ce questionnaire à choix multiple (completé en 4 à 10 minutes) est de vous intégrer au mieux dans la démarche environnementale ISO 14001 de PLASTELEC. Il est personnel et ses résultats ne seront donc pas diffusés. Ce quiz a été mis en place à PLASTELEC Tubes et il est ressorti comme tout font lors de certification. De questionnaire est vous amener à mieux connaître les aspects et impacts environnementaux qui ont à la sécurité et au situation d'urgence de l'entreprise et de son proche environnement. Il doit être complété comme un quiz de formation et sensibilisation. Il sera corrigé et nous sur Sitepart (SIP) ou directement avec l'interlocuteur à une correction et à une explication des réponses. Il est bien sûr conseillé de le compléter de manière individuelle et sans aide. Chercher de ressources documentaires supplémentaires.</p>			
<p>1/ En cas d'incendie au bâtiment 10 ou à la plateforme, le point de rassemblement est :</p>		<p>8/ Le déplacement du charriot élévateur s'effectue avec les fourches positionnées à :</p>	
<p><input type="checkbox"/> 1/ au bord de la doré</p> <p><input type="checkbox"/> 2/ devant les services administratifs</p> <p><input type="checkbox"/> 3/ sur le parking</p>	<p><input type="checkbox"/> 1/ 5 cm du sol</p> <p><input type="checkbox"/> 2/ 15 cm du sol</p> <p><input type="checkbox"/> 3/ 30 cm du sol</p>	<p>SEULE REPONSE</p>	
<p>2/ Un ERP sert à :</p>		<p>9/ En cas de départ d'incendie (maîtrisable) :</p>	
<p><input type="checkbox"/> 1/ améliorer la sécurité dans l'atelier</p> <p><input type="checkbox"/> 2/ faciliter les contrôles qualité</p> <p><input type="checkbox"/> 3/ gérer des processus de l'entreprise (journal, livraisons, génie...)</p>	<p><input type="checkbox"/> 1/ j'interviens seul, je prévois après</p> <p><input type="checkbox"/> 2/ je prévois et j'attends</p> <p><input type="checkbox"/> 3/ je prévois et j'interviens si possible</p>		
<p>3/ En cas d'accident d'une personne, respectivement :</p>		<p>10/ Sur un feu électrique, j'utilise :</p>	
<p><input type="checkbox"/> 1/ Protéger, Alerter, Secourir</p> <p><input type="checkbox"/> 2/ Alerter, Protéger, Secourir</p> <p><input type="checkbox"/> 3/ Secourir, Protéger, Alerter</p>	<p><input type="checkbox"/> 1/ un extincteur à poudre</p> <p><input type="checkbox"/> 2/ un extincteur à eau</p> <p><input type="checkbox"/> 3/ un extincteur à CO2</p>	<p>14/ Que signifie ce pictogramme ?</p> <p><input type="checkbox"/> 1/ gaz sous pression</p> <p><input type="checkbox"/> 2/ ne pas renverser</p> <p><input type="checkbox"/> 3/ fragile</p>	
<p>4/ Le risque majeur à PLASTELEC est :</p>		<p>15/ Que signifie ce pictogramme ?</p> <p><input type="checkbox"/> 1/ toxique</p> <p><input type="checkbox"/> 2/ brûlure</p> <p><input type="checkbox"/> 3/ corrosif</p>	
<p><input type="checkbox"/> 1/ l'incendie</p> <p><input type="checkbox"/> 2/ l'inondation</p> <p><input type="checkbox"/> 3/ l'explosion</p>	<p>11/ Que signifient ces pictogrammes ?</p> <p><input type="checkbox"/> 1/ explosif</p> <p><input type="checkbox"/> 2/ inflammable</p> <p><input type="checkbox"/> 3/ comburant</p>	<p>18/ Que signifie ce pictogramme ?</p> <p><input type="checkbox"/> 1/ irritant</p> <p><input type="checkbox"/> 2/ nocif</p> <p><input type="checkbox"/> 3/ toxique</p>	
<p>5/ PLASTELEC entame une démarche environnementale, des actions ont-elles déjà été menées avec le personnel ?</p>		<p>16/ Que signifie ce pictogramme ?</p> <p><input type="checkbox"/> 1/ empoisonne</p> <p><input type="checkbox"/> 2/ cancérigène</p> <p><input type="checkbox"/> 3/ mutagène</p>	
<p><input type="checkbox"/> 1/ oui</p> <p><input type="checkbox"/> 2/ non</p>	<p>12/ Le N° d'appels des pompiers est le 18 ou le :</p> <p><input type="checkbox"/> 1/ 123</p> <p><input type="checkbox"/> 2/ 112</p> <p><input type="checkbox"/> 3/ 118</p>	<p>19/ Que signifie ce pictogramme ?</p> <p><input type="checkbox"/> 1/ nocif</p> <p><input type="checkbox"/> 2/ irritant</p> <p><input type="checkbox"/> 3/ toxique</p>	
<p>6/ Sur l'ensemble du site, le pourcentage d'extincteurs immédiatement disponibles doit être de :</p>		<p>17/ Nous pouvons réaliser une purge de PVC broyé :</p> <p><input type="checkbox"/> 1/ si elle contient au maximum entre 10 et 20 % de PE</p> <p><input type="checkbox"/> 2/ si elle n'est pas mélangée à d'autres matières</p> <p><input type="checkbox"/> 3/ si elle contient au maximum entre 1 et 5 % de PE</p>	
<p><input type="checkbox"/> 1/ 50 %</p> <p><input type="checkbox"/> 2/ 75 %</p> <p><input type="checkbox"/> 3/ 100 %</p>	<p>13/ Que signifie ce pictogramme ?</p> <p><input type="checkbox"/> 1/ toxique</p> <p><input type="checkbox"/> 2/ risque pour le cœur</p> <p><input type="checkbox"/> 3/ brûlure</p>	<p>20/ OIS signifie :</p> <p><input type="checkbox"/> 1/ Déchet industriel spécial</p> <p><input type="checkbox"/> 2/ Déchet inerte et stable</p> <p><input type="checkbox"/> 3/ Déchet inflammable</p>	
<p>7/ Le SMED est :</p>		<p>21/ En été, la provenance de notre énergie électrique est issue :</p> <p><input type="checkbox"/> 1/ à 20 % de l'hydraulique, 15 % du thermique, 5 % de l'éolien et 60 % du nucléaire</p> <p><input type="checkbox"/> 2/ à 20 % de l'hydraulique, 30 % du thermique, 10 % de l'éolien et 40 % du nucléaire</p> <p><input type="checkbox"/> 3/ à 95 % du nucléaire et 5 % pour le reste</p>	
<p><input type="checkbox"/> 1/ un outil de nettoyage des outillages thermoplastiques</p> <p><input type="checkbox"/> 2/ une méthode pour améliorer les temps de changement de série</p> <p><input type="checkbox"/> 3/ une nouvelle norme de conditionnement</p>	<p>F023 (Ed.1-12/09)</p>		



Plastelec

Divisions Câbles - Division Tubes - Division Tresses



Action N°2 : Externalisation d'une activité à un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail)

Unité concernée : **PLASTELEC Tubes**

Principe du pacte concerné : **1 et 6**

Détail :

Dans le cadre d'un nouveau marché, un conditionnement particulier a été défini. La solution de faire appel à un ESAT plutôt que de développer une solution machine a été privilégiée. PLASTELEC Tubes a ainsi aidé un service et activité de proximité, tout en participant à l'intégration de personnes handicapées. De plus, cela permet de réduire l'empreinte environnementale du produit (plus faible consommation d'énergie, pas de fabrication machine spéciale, impact transport très faible en raison de la proximité...)

Résultat : 1 activité de conditionnement entièrement confié à l'ESAT d'Ambert

Objectif 2010 : Maintenir cette activité et la développer



Les 10 Principes

Principe 1 : Les entreprises doivent promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international;

Principe 2 : Les entreprises ne doivent pas se faire complices de violations des droits fondamentaux.

Principe 3 : Les entreprises devraient respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective;

Principe 4 : Élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire;

Principe 5 : Abolition effective du travail des enfants;

Principe 6 : Élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession.

Principe 7 : Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement;

Principe 8 : Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables;

Principe 9 : Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Action N°3 : Finalisation de la démarche ISO 14001

Unité concernée : **PLASTELEC Câbles S.A.S et CGP**

Principe du pacte concerné : **9**

Détail :

Plastelec Tubes est certifié ISO 14001. PLASTELEC Câbles S.A.S a décidé de finaliser sa démarche avec un objectif de certification en 2010. De nombreuses actions d'amélioration sont en cours d'application. Dans le même temps, une mutualisation des moyens au sein du groupe va permettre à CGP d'entamer une démarche ISO 14001 avec un objectif de certification à court terme.

Résultat : Niveau de maîtrise du système ISO 14001 relativement proche des niveaux requis pour une demande de certification (57 % pour 60 % requis).

Objectif 2010 : Obtenir une certification fin 2010



Les 10 Principes

Principe 1 : Les entreprises doivent promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international;

Principe 2 : Les entreprises ne doivent pas se faire complices de violations des droits fondamentaux.

Principe 3 : Les entreprises devraient respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective;

Principe 4 : Élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire;

Principe 5 : Abolition effective du travail des enfants;

Principe 6 : Élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession.

Principe 7 : Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement;

Principe 8 : Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables;

Principe 9 : Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.



Plastelec

Divisions Câbles - Division Tubes - Division Tresses



Les 10 Principes

Principe 1 : Les entreprises doivent promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international;

Principe 2 : Les entreprises ne doivent pas se faire complices de violations des droits fondamentaux.

Principe 3 : Les entreprises devraient respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective;

Principe 4 : Élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire;

Principe 5 : Abolition effective du travail des enfants;

Principe 6 : Élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession.

Principe 7 : Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement;

Principe 8 : Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables;

Principe 9 : Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Action N°4 : Etude des solutions Energie

Unité concernée : **PLASTELEC Tubes, Tresses et Câbles**

Principe du pacte concerné : **8**

Détail :

En 2009, les divisions Tubes, Tresses et Câbles ont procédé à une pré-évaluation des solutions énergétiques en matière de chauffage. En 2010, dans le cadre d'une future réfection d'infrastructure, un diagnostic énergétique ainsi qu'une étude interne de solutions ont été menée afin de définir les solutions les plus adéquates et les moins impactantes pour l'environnement.

SOLUTION CHAUFFAGE BATIMENT 2

Avant propos :

1 / Chaudière fioul
 consistant à remplacer uniquement l'ancienne chaudière fioul par une neuve à basse consommation
 Point + :
 - Pas de modification de l'installation actuelle
 - Coût faible
 - Chaudière basse consommation (-30% de consommation)
 - Ensemble du bâtiment chauffé
 - Durée de vie élevée (-20 ans)
 Point - :
 - Coût de l'énergie non négligeable
 - Problème de la cive
 - Rejet de CO² + autres polluants
 - Energie fossile

2 / Chaudière gaz
 consistant à remplacer uniquement l'ancienne chaudière fioul par son équivalent gaz de ville
 Point + :
 - Peu de modification de l'installation actuelle
 - Chaudière récente (-30% de consommation)
 - Ensemble du bâtiment chauffé
 - Durée de vie élevée (-20 ans) des matériaux
 Point - :
 - Coût de l'énergie non négligeable
 - Rejet de CO² + autres polluants
 - Energie fossile

3 / Chauffage bois
 consistant à remplacer la chaudière fioul par une chaudière bois
 Point + :
 - Coût de l'énergie relativement faible actuellement
 - Proximité des sources de matières premières (granulés, copeaux, plaquettes...)
 - Energie renouvelable
 - Probable subventionnement
 - Ensemble du bâtiment chauffé
 Point - :
 - Coût de l'installation probablement élevé
 - Rejet de CO²
 - Obligation de stockage, donc perte de place
 ???
 Quel sera le coût de cette énergie d'ici quelques années ?

4 / Chauffage solaire
 consistant à disposer des panneaux solaires à eau couplés à un autre système
 Point + :
 - Energie gratuite
 - Pas de rejet de CO²
 - Energie renouvelable
 - Probable subventionnement
 - Possibilité de fournir de l'eau chaude sanitaire
 Point - :
 - Coût de l'installation probablement élevé
 - Obligation de coupler à un autre système
 ???
 L'énergie solaire thermique est un chauffage de grands volumes

5 / Aérothermie
 consistant à mettre en place une pompe à chaleur air/air ou air/eau couplée à un autre système
 Point + :
 - Coût de l'énergie faible
 - Pas de rejet de CO²
 - Energie renouvelable
 - Probable subventionnement
 - Dégageage de place
 Point - :
 - Coût de l'installation probablement élevé
 - Obligation de coupler à un autre système performant en dessous de 0°C et - bruit du groupe extérieur
 ???
 Durée de vie du matériel industriel

6 / Géothermie
 consistant à mettre en place une pompe à chaleur géothermique
 Point + :
 - Coût de l'énergie faible
 - Pas de rejet de CO²
 - Energie renouvelable
 - Probable subventionnement
 - Possibilité de produire de l'ÉCS
 Point - :
 - Coût de l'installation probablement élevé
 - Nombreuses interrogations
 ???
 Durée de vie du matériel industriel
 Cette solution est-elle bien adaptée ?
 Peut-on l'adapter à ce bâtiment ?
 Bruit d'éventuel groupe extérieur

7 / Chauffage électrique
 consistant à disposer un système existant uniquement sur les postes de travail
 Point + :
 - Coût de l'énergie stable
 - Mise en œuvre aisée
 - Pas de rejet de CO²
 - Possibilité de chauffer uniquement la zone de travail
 - Système à durée de vie élevée
 - Gain de place
 - Pas de bruit
 Point - :
 - Coût de l'énergie élevé
 - Risque d'écart élevé de température entre les zones chauffées et non chauffées
 ???

Dans tous les cas

En conclusion, la possibilité de passer à l'ÉCS est à étudier dans tous les cas, car elle permet de réduire les coûts de fonctionnement et de réduire les émissions de CO². La solution la plus adaptée dépendra de la situation de chaque bâtiment. Il est recommandé de réaliser un diagnostic énergétique pour évaluer les possibilités de réduction de consommation et de CO². La solution la plus adaptée sera celle qui permettra de réduire le plus les coûts de fonctionnement et de réduire le plus les émissions de CO².

Plastelec

Documenté par Sébastien BRAJON
(Responsable Environnement)